

Le consentement éclairé du patient

Lors de cette demande le patient donne son accord pour une publication de ses données (consentement) et désigne un médecin qui a le droit de les consulter (lien thérapeutique)

Définitions

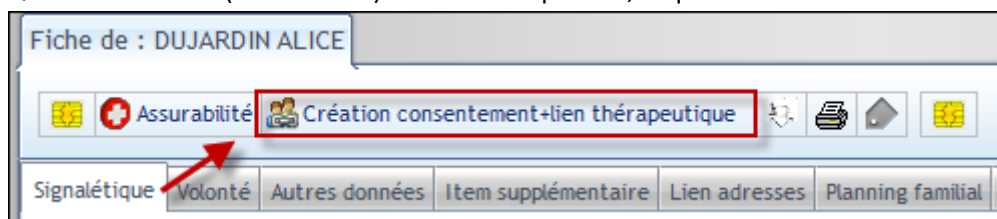
- Consentement administratif (National) : « donnez vous votre autorisation afin que vos données **administratives** soient publiées en ligne ? »
- Consentement médical (RSW/RSB) : « donnez vous votre autorisation afin que vos données **médicales** soient publiées sur les RSW/RSB ? »
A ce moment, si le patient accepte, il est inscrit sur le RSW/RSB
- Lien thérapeutique National : le patient désigne le médecin comme personne qui a le droit de consulter ses données **administratives**
- Lien thérapeutique RSW/RSB : le patient désigne le médecin comme personne qui a le droit de consulter ses données **médicales**.
A partir de ce moment le médecin généraliste peut envoyer un Sumehr et visualiser le contenu du dossier sur les RSW/RSB.
Les médecins hospitaliers ont aussi un consentement et un lien et donc des données médicales sont aussi publiées par eux sur les RSW/RSB (rapports pdf, prises de sang, accès aux images RX, ..)

Création des liens dans Epicure

Dans Epicure, la procédure est simplifiée, mais il faut au préalable avoir lu au moins une fois la carte d'identité : les N° nationaux et N° de carte sont alors sauvés.

Il ne faut lire qu'une seule fois cette carte EID.

Quand vous créez (ou modifiez) la fiche d'un patient, cliquez sur « Création consentement & lien »



- La création du consentement et lien thérapeutique nationaux se fait d'emblée et un petit message furtif vous le confirme en bas de l'écran.

Le consentement et le lien thérapeutique NATIONAL ont été créés

- **Ensuite** une fenêtre s'ouvre demandant si vous avez demandé l'accord du patient pour son inscription sur les RSW/RSB


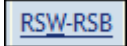
Souhaitez vous créer le lien thérapeutique du patient sur le RSW/RSB qui permet de visualiser les documents partagés sur les réseaux de santé ?
Je confirme avoir informé le patient qui a donné son accord pour le partage électronique des données de santé

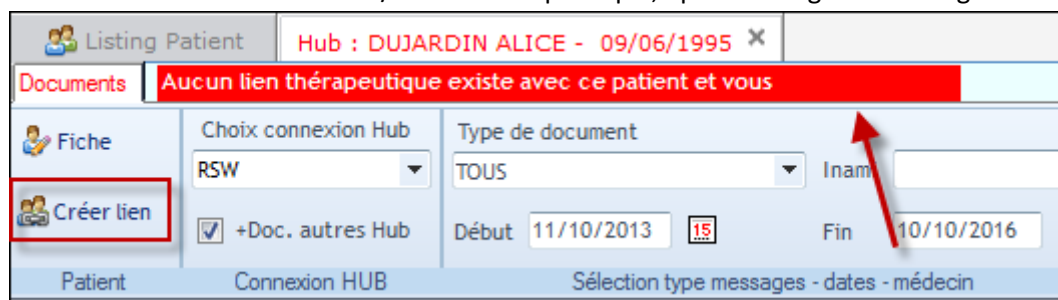
Confirmez votre choix et le patient est inscrit sur le RSW/RSB

L'inscription et le lien thérapeutique sur le RSW - RSB ont été créés

Ce lien thérapeutique a une durée de vie de 15 mois : il sera donc nécessaire de refaire ce lien dans 15 mois

Création des liens lors d'un envoi Sumehr ou d'un accès au Hubs

Lorsque vous voulez envoyer un Sumehr  ou accéder aux Hubs  et que vous n'avez PAS de consentement et/ou lien thérapeutique, Epicure le signale en rouge



The screenshot shows a software interface for patient management. At the top, there is a patient listing with a red warning message: "Aucun lien thérapeutique existe avec ce patient et vous". Below this, there are several fields and buttons: "Fiche", "Créer lien" (highlighted with a red box), "Choix connexion Hub" (set to RSW), "Type de document" (set to TOUS), "Inam", "Début" (11/10/2013), "Fin" (10/10/2016), and a duration selector set to 15 months. A red arrow points to the "15" duration selector.

Vous pouvez alors de là, créer un lien thérapeutique (et consentement) en cliquant sur « Créer lien »
Vous avez alors le choix entre un lien de longue durée (15 mois) et de plus courte durée (ex : médecin remplaçant ou de garde)

Dès que ce lien a été créé vous avez accès aux Hubs et Sumehr

Visualisation et test de ces liens chez un patient

Dans la fiche patient (F2) ouvrez l'onglet tout à droite et vous pourrez de là tester l'existence de liens et consentements, les supprimer et en créer aussi

Fiche de : DUJARDIN ALICE

Assurabilité Création consentement+lien thérapeutique

Signalétique Volonté Autres données Item supplémentaire Lien adresses Planning familial Droits accès dossier Export Archiver **Gestion lien Hub...**

Tests des consentements et liens thérapeutiques

Par patient, il y a un consentement national unique et un lien thérapeutique national (ceci est employé pour le DMG- Chap IV)

Tester l'existence consentement+ lien national

Supprimer consentement national Créer consentement national

Supprimer lien thérapeutique national Créer lien thérapeutique national

Par patient, il y a un consentement unique = l'accord du patient pour le partage électronique des données de santé entre les prestataires de soins dans le cadre de la continuité des soins.

Tester l'inscription sur le RSW-RSB Ajouter le patient sur le RSW-RSB

Tester l'existence consentement RSW-RSB <---- Vous devez d'abord inscrire le patient sur le RSW ou RSB avant de tester les fonctions en dessous

Créer son consentement sur le RSW-RSB <---- l'accord du patient pour le partage électronique des données de santé entre les prestataires de soins

Supprimer consentement sur le RSW-RSB <---- Si le patient ne désire plus partager ses données de santé de manière électronique entre TOUS les prestataires de soins

Le lien thérapeutique crée permet à un prestataire de soins de visualiser les documents partagés sur les réseaux de santé

Tester l'existence lien thérapeutique RSW-RSB

Créer le lien thérapeutique sur le RSW-RSB <---- Si le patient désire que vous ayez accès à ses données partagées sur les réseaux de santé Nbr de jours 36500

Supprimer le lien thérapeutique RSW-RSB <---- Si le patient ne désire plus que vous ayez accès à ses données partagées sur les réseaux de santé

Accès aux autres médecins

Les données du patient ne sont accessibles qu'aux seuls médecins qui ont un lien thérapeutique avec le patient.

Le patient peut avoir plusieurs lien thérapeutiques avec différents médecins : son médecin traitant, son médecin quand il va en vacances en Flandres par exemple, ses spécialistes.

Les autres médecins n'ont pas accès à son dossier